



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

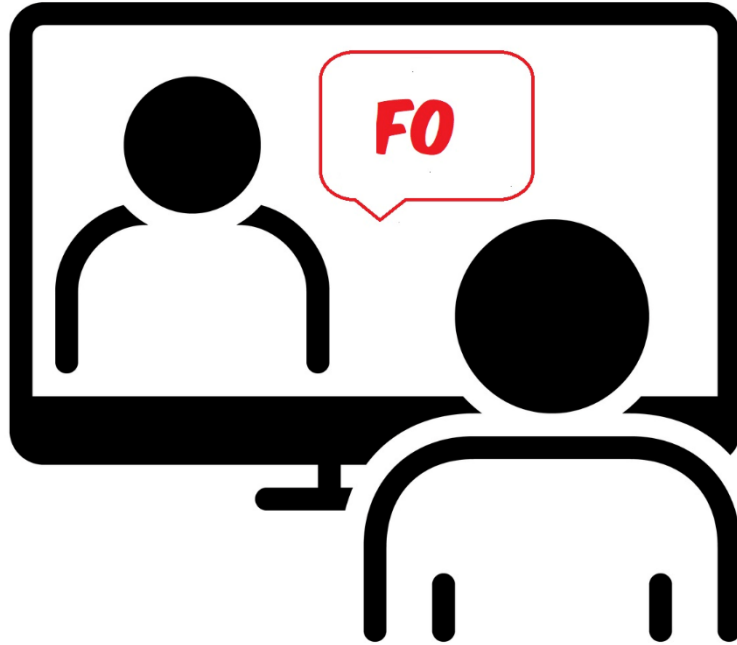
FORCE OUVRIERE



29 septembre
2024

RIS 1er trimestre

RIS



VISIO

Dans le contexte inédit de cette rentrée scolaire et après la nomination du nouveau gouvernement et de ministres désignés pour maintenir le cap du démantèlement de l'Ecole publique, il est urgent de nous rassembler, de s'informer et de discuter des actions collectives à prendre pour obtenir satisfaction sur l'ensemble de nos revendications !

Participez nombreux à la RIS du 1er trimestre !

MERCREDI 9 OCTOBRE

9h30 - 12h30

>>LIEN DE CONNEXION<<

Application ZOOM

ID de connexion : 818 8449 0040

Code secret : 998231

**Ouverte à tous : syndiqués et non syndiqués !
Pas d'inscription préalable !**

Ordre du jour



- Conditions de cette rentrée et situations dans nos écoles,
- Difficultés liées à l'inclusion forcée,
- Défense de nos droits : évaluations d'école, formation constellation, évaluations nationales
- Dossiers catégoriels : Directeurs, Remplaçants, UPE2A, Coordo REP+
- Dossiers carrière : Salaires, PACTE, PPCR, contester son RDV carrière, mutations...

Et toutes les questions que vous souhaitez aborder !

Un droit syndical à utiliser sans retenue !

Chaque enseignant peut participer à des RIS, à raison d'une RIS par trimestre (soit 3x3h).

Les enseignants peuvent déduire ces 3 heures de leurs obligations de travail annualisées (48h de concertation en équipe, 18h d'animation/conférence pédagogique ou de formation en « constellations » ou 6h de conseil d'école) programmées ce même jour ou à une autre date.

L'IEN ne peut pas vous les refuser sous prétexte que telle animation/conférence pédagogique ou telle réunion serait obligatoire ! Il suffit de le prévenir du choix de la concertation, de l'animation pédagogique ou de la formation en « constellations » que vous remplacez par la RIS.

[\[Téléchargez ICI le formulaire à renvoyer à votre IEN\]](#)

Si l'animation ou la réunion pédagogique a lieu le jour de la RIS, il faut renvoyer ce formulaire au maximum 48h avant.

Si vous souhaitez utiliser ce RIS pour remplacer une réunion plus tard, vous pourrez renvoyer le formulaire au maximum 48h avant cette réunion.

**Des ministres désignés pour maintenir le cap du
démantèlement de l'Ecole Publique**



Près de trois mois après le résultat des élections législatives, l'insupportable déni de démocratie mis en œuvre par le président Macron se confirme. En dépit des mobilisations des salariés, en dépit du résultat des urnes, le président Macron entend coûte que coûte poursuivre sa politique d'austérité, de remise en cause des droits et garanties collectives, d'attaque contre les services publics. L'Éducation nationale n'échappe pas à cette logique. La députée Genetet est ainsi nommée ministre de l'Éducation nationale. Elle a été membre de la commission Défense, et coordinatrice politique de la loi de programmation militaire 2024-2030 attribuant à l'armée un budget de 413 milliards d'euros au moment où les services publics manquent de tout, au moment où les salaires sont bloqués... Ce n'est donc pas étonnant qu'elle se soit déclarée « favorable à la généralisation du service national universel (SNU) pour nourrir "l'esprit de résilience" de la jeunesse ».

Anne Genetet n'a aucune compétence ni aucune expertise en matière d'enseignement : elle a exercé quelques années comme médecin, est devenue ensuite journaliste médicale, puis a travaillé pour une compagnie internationale d'assurances pour se pencher enfin sur les rapports entre les employeurs et les "gens de maison" en Indonésie (!) ; elle n'a jamais participé, en tant que parlementaire, à aucune commission liée à l'Éducation Nationale. Cela confirme qu'elle n'aura qu'un rôle de représentation et que

les mêmes décisions continueront d'être appliquées par la haute administration de l'Education Nationale, dans la droite ligne de celles arrêtées ces dernières années.

D'ailleurs, lors de la cérémonie de passation de pouvoir avec Nicole Belloubet, en plus de mettre en avant ses parents enseignants, ses anciens enseignants et ses 4 enfants pour témoigner de sa grande connaissance de notre profession, la ministre Genetet déclare : « **Le navire ne changera pas de cap** ». Tout est dit, la nouvelle ministre sait ce qu'elle a à faire : Poursuivre la feuille de route de ses prédécesseurs, maintenir le cap de la casse de l'école Publique, continuer à démanteler...

[\[Lire la suite\]](#)

Le SNUDI FO 13 estime ne rien avoir à attendre de ces nouveaux ministres et réaffirme l'intégralité de ses revendications, que nous pouvons obtenir par une mobilisation forte et unitaire.

Augmentation immédiate des salaires et sans contrepartie !

Annulation des suppressions de postes !

Création des postes statutaires nécessaires et urgents !

Stop à l'économie de guerre !

L'argent pour les services publics pas pour la guerre !

Fonds public à l'Ecole publique ! Fonds privés à l'Ecole privée !

Abandon de l'Acte2 de l'Ecole inclusive, du choc des savoirs, du

SNU, et de toutes les mesures qui cassent l'Ecole !

Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH !

Abrogation de la réforme des retraites !



La rentrée, c'est le bon moment pour adhérer au SNUDI FO

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'École de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

Téléchargez le bulletin spécial de rentrée
Pour une 1ère adhésion, vous ne payez que les mois restant pour l'année 2024 (septembre à décembre).
Le renouvellement se fera en janvier 2025 et vous recevrez un reçu fiscal pour déduire 66% de la cotisation versée de vos impôts 2024.



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

